UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS4002-20	INITIATION A LA CONNAISSANCE HISTORIQUE
Numéro du cours	Titre du cours

A-2025	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

ROBERT, CAMILLE	Cliquez ici	robert.camille@uqam.ca	A-6270
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous.

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 4
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités du cours 8
6.1 Modalités de participation au cours 8
6.2 Modalités de remise des travaux 8
6.3 Modalités de consultation des travaux et des examens 8
6.4 Modalités d'évaluation de la langue 8
6.5 Modalités d'évaluation des enseignements 8
7 Bibliographie - Médiagraphie 9
7.1 Documentation obligatoire 9
7.2 Documentation complémentaire 9
8 Références 10
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 10
8.2 Document et Informations additionnelles 11
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 12
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 13
8.5 Articulation famille-études-travail 14
8.6 Compétences 14

1 DESCRIPTION DU COURS

Brève évocation de l'histoire de la discipline historique. La revendication du statut de science. Histoire et sciences sociales. Élargissement du champ historique et sciences historiques (pluriel). Possibilité et limites de la connaissance historique. Rôle actif de l'historien. Objet donné (empirisme) et objet construit (réalisme critique). La production historique comme production collective. Le problème des valeurs. La fonction sociale de l'histoire.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours, obligatoire pour l'obtention du baccalauréat en histoire, est offert aux étudiantes et étudiants qui ont déjà réussi 12 cours de ce programme (soit 36 crédits). Il vise l'acquisition de connaissances en ce qui concerne l'évolution de divers débats historiographiques et épistémologiques dans la discipline historique.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce cours aborde les enjeux pratiques et théoriques soulevés par la connaissance historique. Faisant suite au cours HIS 1500 (Initiation au travail historique), centré sur les aspects techniques et méthodologiques du métier, le cours HIS 4002 analyse d'un point de vue critique (épistémologie) les fondements du savoir historique. Plusieurs enjeux seront abordés : les présupposés théoriques de la méthode et du raisonnement historiques, les normes d'objectivité et de validité du savoir, le problème de la subjectivité et de l'engagement de l'historien ou de l'historienne, l'influence du contexte social sur le développement des connaissances, le relativisme et la question de la vérité, les effets de la professionnalisation disciplinaire, les relations avec les autres sciences humaines et sociales, la fonction sociale de l'histoire, les demandes mémorielles, etc.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

La formule pédagogique privilégiée est l'exposé magistral interactif. Par les questions soumises, les discussions collectives et les activités d'apprentissage, cette formule vise à donner un rôle actif aux étudiant·es afin de favoriser leur compréhension des contenus enseignés en classe et abordés dans les lectures. En vue de chaque séance, l'étudiant·e s'engage à lire, à annoter les textes et à répondre à certaines questions préparatoires pour être en mesure d'en discuter en classe. Comme il s'agit d'un cours-atelier, il est nécessaire de participer activement à toutes les séances.

Ce cours se veut par ailleurs un espace d'apprentissage à travers lequel pourront se manifester des doutes, de la réflexivité et une certaine vulnérabilité. À savoir : les étudiant·es ont le droit de ne pas savoir, le droit de poser des questions, le droit de parler une langue approximative et/ou hésitante, le droit de tenter des interprétations personnelles, le droit de ne pas connaître des références, le droit de s'interroger, le droit de se remettre en question en cours de processus et le droit de se tromper. Pour créer cet espace, la collaboration de chacun·e est requise.

1. **PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS EN CLASSE (5%)**

   L'évaluation s'appuiera sur la qualité des interventions en classe de l'étudiant·e, notamment quant aux liens avec le contenu du cours et les lectures obligatoires. Les interventions incertaines sont bienvenues, n'hésitez pas à prendre la parole : le doute et les questionnements font partie du processus d'apprentissage et de partage des connaissances.

2. **COMPTES RENDUS DE LECTURE (2 X 20%)**

   Deux livres parmi ces choix :
   - Enzo Traverso, *Le passé, modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris, La Fabrique, 2005, 137 p.
   - Martin Pâquet, *Sur la pratique de l'histoire*, Montréal, Éditions du Boréal, 2025, 216 p.
   - Laurence De Cock, Mathilde Larrère et Guillaume Mazeau, *L'histoire comme émancipation*, Marseille, Agone, 2019, 138 p.

   a) **Objectifs :**
   Produire un compte rendu de chacun des deux ouvrages obligatoires. Selon le *Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle du département d'histoire*, « le compte rendu est un résumé de lecture accompagné d'une partie évaluative. Cette appréciation critique peut être positive ou négative. Elle comporte généralement deux aspects : l'évaluation interne qui s'élabore

à partir du contenu en lui-même de l'ouvrage analysé (clarté et structure de l'œuvre, logique de l'argumentation, preuves, etc.); l'évaluation externe qui fait appel à des éléments extérieurs (données empiriques ou analyses théoriques) pour fonder la critique et apprécier l'originalité de l'ouvrage ».

b) Démarche :

- Rédiger un compte rendu (4 à 5 pages) présentant un résumé et une appréciation critique de l'ouvrage, ainsi que les auteurs et autrices.
- Établir des liens avec le contenu du cours et, possiblement, d'autres lectures. Les chapitres du manuel *Initiation aux études historiques* peuvent offrir des informations pertinentes pour mettre en contexte certains aspects des ouvrages.

c) Évaluation :

- Critères : rigueur, cohérence et clarté du compte rendu ; respect des normes de présentation des travaux ; qualité de l'expression écrite.

3. TRAVAIL DE RECHERCHE (10%, 15% ET 30%)

Ce travail, divisé en trois évaluations, vise à analyser un débat d'actualité (dans les 10 dernières années) lié à l'histoire, à la lumière des enjeux épistémologiques et historiographiques examinés durant le cours. Cela peut porter, par exemple, sur l'enseignement de l'histoire, sur les tensions entre histoire et mémoire, sur les usages publics de l'histoire, etc. Il ne s'agit pas d'écrire un texte d'opinion, mais de vous appuyer sur les lectures et le contenu du cours ainsi que sur des publications additionnelles (articles scientifiques, notamment), afin de formuler une question de recherche et d'offrir une analyse rigoureuse. Ce travail implique une démarche de réflexion et de recherche tout au long de la session. Des documents contenant des suggestions de ressources, des consignes et les critères d'évaluation seront remis via Moodle.

3.1. PROJET DE RECHERCHE (10%)

a) Objectifs :

- Réaliser un projet de recherche (2 à 3 pages) et une bibliographie commentée (voir le *Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle du département d'histoire*)
- Démontrer la capacité à formuler une problématique originale en lien avec le contenu du cours, de réaliser une recherche bibliographique et de sélectionner et d'analyser les titres académiques pertinents pour la réalisation de la recherche.

b) Démarche :

- Présenter et justifier le choix de sujet, ainsi que sa pertinence.
- Formuler une question de recherche (problématique).
- Effectuer une recherche bibliographique d'environ 10 titres académiques (monographies, articles, chapitres, etc.) utiles à la recherche. Selon le sujet choisi, vous pouvez également ajouter d'autres types de documents (articles de journaux, rapports, etc.) qui seront analysés dans votre travail.
- Commenter (2 à 5 lignes) le contenu et la pertinence de chacun des titres retenus pour votre projet de recherche (bibliographie commentée).

c) Évaluation (par les pairs et par l'enseignante) :

- Une semaine avant la remise du projet à l'enseignante, les étudiant·es présenteront leurs projets respectifs en petits groupes, en classe, afin de recevoir les commentaires de leurs collègues et d'améliorer leur projet au besoin.
- Critères : rigueur et cohérence du projet ; capacité à formuler une question de recherche pertinente et originale ; qualité des liens entre le projet et le contenu du cours ; aptitude à mener une recherche bibliographique et habileté à justifier la pertinence des choix bibliographiques ; respect des normes de présentation des travaux ; qualité de l'expression écrite.

3.2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE, FORMULE « MINI-COLLOQUE » (15%)

a) Objectifs :

- Démontrer la capacité à synthétiser et à communiquer la démarche et les résultats du travail de recherche dans le cadre d'un mini-colloque en classe. Des panels de 3 à 4 personnes seront formés par l'enseignante selon les thèmes des travaux.

b) Démarche :

- Préparer une présentation de 10 minutes maximum. L'utilisation de diapositives Powerpoint ou de support visuel est facultative.
- La présentation doit rendre compte du sujet et de la problématique de recherche, de la démarche de réalisation du travail final, des questionnements ou difficultés rencontrés, ainsi que des résultats.

c) Évaluation :

- Critères : rigueur et clarté de la présentation ; qualité de la synthèse et respect du temps alloué.

3.3. DISSERTATION (30%)

a) Objectifs :

- Démontrer la capacité à effectuer une recherche sur un débat d'actualité (dans les 10 dernières années) lié à l'histoire, à la lumière des enjeux épistémologiques et historiographiques examinés tout au long de la session. Il est obligatoire d'établir des liens avec les notions du cours, provenant d'au moins deux séances.

b) Démarche :

- Produire une dissertation (7 à 8 pages) qui permet de répondre à la problématique énoncée dans le projet de recherche.
- Appuyer l'analyse sur des publications académiques (monographies, articles, chapitres, etc.) pertinentes.
- Établir des liens avec la matière vue en classe, les lectures obligatoires et les conférences.

c) Évaluation :

- Critères : rigueur, cohérence et clarté de l'analyse afin de répondre à la problématique ; intégration judicieuse des titres académiques et du contenu du cours ; respect des normes de présentation des travaux ; qualité de l'expression écrite.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Participation aux discussions en classe	**5 %**	
Projet de recherche	**10 %**	**1er octobre**
Compte rendu de lecture 1	**20 %**	**28 octobre**
Compte rendu de lecture 2	**20 %**	**11 novembre**
Présentation des résultats de recherche, formule « mini-colloque »	**15 %**	**25 novembre et 2 décembre**
Travail final de recherche	**30 %**	**11 décembre**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	2 septembre	Présentation du cours, des objectifs et de la formule pédagogique	Patrick Boucheron, « Lettre à un jeune historien » dans Reine-Marie Bérard, Bénédicte Girault et Catherine Rideau-Kikuchi (dir.), *INITIATION AUX ÉTUDES HISTORIQUES*, Nouveau Monde éditions, 2020, p. 7-16
2	9 septembre	L'histoire comme discipline et la profession historienne	Valérie Theis, « Historiographie et écriture de l'histoire » dans Reine-Marie Bérard, Bénédicte Girault et Catherine Rideau-Kikuchi (dir.), *INITIATION AUX ÉTUDES HISTORIQUES*, Nouveau Monde éditions, 2020, p. 253-262
3	16 septembre	Périodisation, temporalités et régimes d'historicité	Étienne Anheim, « Découper le temps » dans Reine-Marie Bérard, Bénédicte Girault et Catherine Rideau-Kikuchi (dir.), *INITIATION AUX ÉTUDES HISTORIQUES*, Nouveau Monde éditions, 2020, p. 157-171

4	23 septembre	Récits et enseignement de l'histoire	Adèle Clapperton-Richard, « Mise en récit et explication historique dans l'enseignement de l'histoire au Québec : enjeux épistémologiques et perspectives critiques », *HistoireEngagée*, 2 mai 2019 Laetitia Van Eeckhout, « Des historiens fustigent une loi prônant un enseignement positif de la colonisation », *Le Monde*, 14 avril 2005 En complément : *Histoire d'enseigner : Un balado sur l'enseignement de l'histoire* https://voiced.ca/project/histoire-denseigner/ **Évaluation par les pairs du projet de recherche**
5	30 septembre	Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (aucun cours) À propos : https://www.affairesuniversitaires.ca/actualites/les-universites-soulignent-la-journee-nationale-de-la-verite-et-de-la-reconciliation/	**Remise du projet de recherche (10%) sur Moodle au plus tard le 1er octobre**
6	7 octobre	L'historien·ne et les archives **Conférence :** Samia Dumais, doctorante au département d'histoire de l'Université Concordia et archiviste pour le collectif Harambec	Julie Leclair, « La documentation en milieu communautaire au Québec : entre menaces et avancées », *Documentation et bibliothèques*, vol. 54, n° 2, avril-juin 2008, p. 159–163. Jean-François Nadeau, « Prêtres de Saint-Sulpice: catastrophe patrimoniale appréhendée », *Le Devoir*, 19 août 2020 Brigitte Caulier, Karine Hébert, Martin Pâquet et Sophie Imbeault, « Licenciements odieux chez les Sulpiciens », *HistoireEngagée*, 24 août 2020 Marc André, « L'accès aux documents liés à la guerre d'Algérie reste toujours aussi difficile », *Le Monde*, 14 novembre 2022 En complément : « Entrevue avec Samia Dumais entourant l'exposition *Flame Keeping! Unearthing, Preserving, and Ensuring the Legacy of Montreal's Black Women's Groups* », *HistoireEngagée*, 28 mars 2024 « Ten Resources to Contextualize Archives and Archival Labour », *Active History*, 30 juin 2017
7	14 octobre	Histoire des femmes et histoire du genre	Laura Lee Downs, « Histoires du genre en Grande-Bretagne, 1968-2000 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 5, n° 51-4, 2004, pp. 59-70. Joan W Scott, « Le genre : une catégorie d'analyse toujours utile ? », *Diogène*, vol. 225, n° 1, 2009, p. 5-14 En complément : Camille Robert, « Sur les traces de l'histoire des femmes », *Gazette des femmes*, 2019
8	21 octobre	SEMAINE DE LECTURE	

9	28 octobre	Histoire et mémoire	**Enzo Traverso, *Le passé, modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris, La Fabrique, 2005, 137 p.** ou **Martin Pâquet, *Sur la pratique de l'histoire*, Montréal, Éditions du Boréal, 2025, 216 p.** **Remise du premier compte rendu de lecture (20%)** En complément : Patrick Garcia, « Histoire et mémoire » dans Reine-Marie Bérard, Bénédicte Girault et Catherine Rideau-Kikuchi (dir.), *INITIATION AUX ÉTUDES HISTORIQUES*, Nouveau Monde éditions, 2020, p. 359-374
10	4 novembre	L'histoire orale et les témoins **Conférence :** Lauren Laframboise, doctorante au département d'histoire de l'Université Concordia	Steven High, « Au-delà du syndrome de la ''citation payante'': les archives vivantes et la recherche réciproque en histoire orale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 2015, vol. 69, n° 1-2, p. 137-163. En complément : Bénédicte Girault, « L'historien, le témoignage et la tradition orale » dans Reine-Marie Bérard, Bénédicte Girault et Catherine Rideau-Kikuchi (dir.), *INITIATION AUX ÉTUDES HISTORIQUES*, Nouveau Monde éditions, 2020, p. 157-171
11	11 novembre	Histoire publique et applications de l'histoire **Conférence :** Christine Chevalier-Caron, doctorante et chargée de cours au département d'histoire de l'UQAM ; responsable des laboratoires et de la recherche chez Exeko	Marc Riopel, « Réflexions sur l'application de l'histoire », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 57, n° 1, été 2003, p. 5–21 **Martin Pâquet, *Sur la pratique de l'histoire*, Montréal, Éditions du Boréal, 2025, 216 p.** ou **Laurence De Cock, Mathilde Larrère et Guillaume Mazeau, *L'histoire comme émancipation*, Marseille, Agone, 2019, 138 p.** **Remise du deuxième compte rendu de lecture (20%)** En complément : Laurence Desmarais et Laurent Jérôme, « Voix autochtones au Musée de la civilisation de Québec : Les défis de la muséologie collaborative », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 48, n° 1-2, 2018, p. 121-132

12	18 novembre	Histoire, colonialisme et décolonisation	Brian Gettler, « Les autochtones et l'histoire du Québec : Au-delà du négationnisme et du récit "nationaliste-conservateur" », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 46, n° 1, 2016, p. 7-18 Lisa Chilton, « Un génocide canadien ? Le débat historiographique et l'enseignement de l'histoire », *HistoireEngagée*, 2022 Jacques Pouchepadass, « Les Subaltern Studies ou la critique postcoloniale de la modernité », *L'Homme*, n° 156, 2000, p. 161-186 En complément : « Décoloniser le genre : entretien avec Kama La Mackerel », *HistoireEngagée*, 2020 *Persistance coloniale*. Groupe d'étude sur le colonialisme québécois https://podcasts.apple.com/ca/podcast/persistance-coloniale/id1624947880?l=fr
13	25 novembre	Colloque, première partie	**Présentation des résultats de recherche (15%)**
14	2 décembre	Colloque, deuxième partie	**Présentation des résultats de recherche (15%)**
15	9 décembre	L'engagement de l'historien·ne dans l'espace public ; Dans quelles conditions faisons-nous de l'histoire?	Christian Delacroix, « Histoire et historiens dans l'espace public » dans Reine-Marie Bérard, Bénédicte Girault et Catherine Rideau-Kikuchi (dir.), *INITIATION AUX ÉTUDES HISTORIQUES*, Nouveau Monde éditions, 2020, p. 375-391 Steven High, « Il n'y a pas de solidarité dans une méritocratie : la précarité dans la profession historienne au Canada », *HistoireEngagée*, 2 juin 2021 En complément : Camille Robert, « Le travail gratuit des étudiant·es aux cycles supérieurs : que peuvent nous apprendre les mouvements w*ages for*? », blogue de la Société historique du Canada, 2023 Emmy Bois et Louise Lainesse, «Quel avenir pour les ouvrières de Clio ? L'invisibilisation des femmes dans le milieu de l'histoire », *HistoireEngagée*, 3 décembre 2024 **Remise du travail final de recherche au plus tard le 11 décembre (30%)**

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Les lectures sont obligatoires afin d'être en mesure de participer activement aux discussions et activités en classe. Des questions préparatoires pour chacune des séances seront partagées par l'enseignante la semaine précédente.

6.2 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Sauf indication contraire, les travaux écrits doivent être remis en format papier, durant le cours, ou dans la chute de travaux du département d'histoire.

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Si, pour des raisons exceptionnelles, vous ne pouvez pas remettre votre travail à temps, il faudra m'en avertir au moins 48 heures avant la date et l'heure prévue afin que nous puissions discuter des modalités de remise et, le cas échéant, de l'application des pénalités.

6.3 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Le travail de fin de session peut être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail.

6.4 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Reine-Marie Bérard, Bénédicte Girault et Catherine Rideau-Kikuchi (dir.), *INITIATION AUX ÉTUDES HISTORIQUES*, Nouveau Monde éditions, 2020, 456 p.
Disponible en libre accès (https://lib.isiaccess.com/process/reader/book.php?ean=9782380941210) et à la réserve de la bibliothèque de l'UQAM - D 16.2 I55 .2020

Deux de ces trois livres (au choix) :

- **Enzo Traverso, *Le passé, modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris, La Fabrique, 2005, 137 p.**
  En commande à la COOP UQAM ou à la réserve de la bibliothèque de l'UQAM - D 13 T73 .2005

- **Martin Pâquet, *Sur la pratique de l'histoire*, Montréal, Éditions du Boréal, 2025, 216 p.**
  En commande à la COOP UQAM ou à la réserve de la bibliothèque de l'UQAM (à venir)

- **Laurence De Cock, Mathilde Larrère et Guillaume Mazeau, *L'histoire comme émancipation*, Marseille, Agone, 2019, 138 p.**
  En commande à la COOP UQAM ou à la réserve de la bibliothèque de l'UQAM - D 13.5 F8 C64 .2019

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia et Nicolas Offenstadt (dir.), *Historiographies : concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, 1325 p. (2 volumes)
Disponible à la réserve de la bibliothèque de l'UQAM - D 13 H59 .2010

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au BIRÉ le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 ARTICULATION FAMILLE-ÉTUDES-TRAVAIL

L'UQAM a adopté, en mai 2024, la Politique n° 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes. Par cette politique, l'université reconnaît les enjeux spécifiques d'articulation études-famille-travail que vivent les personnes étudiantes parentes ou proches aidantes dans leur cheminement académique et leur vie universitaire.

Afin de développer un milieu d'études favorable au bien-être et à la réussite de ces personnes, certaines mesures s'appliquent plus spécifiquement aux cours, notamment :

- La reconnaissance que l'allaitement dans un espace public est un geste naturel et un droit inaliénable et non un geste d'exhibition;
- La reconnaissance que la présence d'enfants en classe peut être admise à titre exceptionnel et que ceci peut constituer un aménagement académique pertinent parmi d'autres, dans la mesure où les règles de sécurité le permettent et que la personne enseignante juge que cela n'entrave pas le bon déroulement des activités académiques pour le groupe-cours;
- La possibilité (et non l'obligation), dans le respect des objectifs de formation et des particularités des activités d'enseignement, de proposer des aménagements académiques aux personnes concernées lorsque des problèmes en lien avec l'articulation études-famille-travail surgissent.

Lors de circonstances exceptionnelles (fermeture de garderie ou d'école, etc.) ou naturelles (allaitement, maladies mineures), les bébés et les enfants sont acceptés dans la salle de classe durant le cours en respectant les termes suivants :

- Convenir avec la personne enseignante de la place la plus appropriée dans la salle de classe. Par exemple, près de la porte pour permettre à la personne étudiante parente de sortir plus aisément au besoin ou encore, à l'arrière pour plus de discrétion et d'intimité.
- S'assurer que les besoins de l'enfant perturbent au minimum le déroulement du cours.

De plus, les obligations liées à la parentalité et à la proche aidance peuvent entrer en conflit avec les horaires, les modalités d'enseignement et certains types d'évaluations. Les personnes concernées sont invitées à faire part de leurs besoins particuliers à la personne enseignante.

Afin de créer un milieu bienveillant et respectueux de toutes les formes de diversité, y compris pour les personnes étudiantes parentes et proches aidantes aux études, la compréhension, la collaboration et l'engagement de toutes les personnes inscrites à ce cours sont demandés pour qu'il en soit ainsi.

Plusieurs ressources sont offertes à l'UQAM pour les personnes étudiantes parentes et proches aidantes, notamment :

- Deux locaux d'allaitement (J-M775 et PK-M320) avec tables à langer, fauteuils, réfrigérateurs et matériel pour les bébés
- Des tables à langer aux locaux suivants : A-M670, A-M675, N-R030, N-R040, DS-1004, DS-1007, R-M605, R-M625, PK-M320 et J-M775
- Une halte-garderie et des centres de la petite enfance (CPE) : https://services.uqam.ca/services-offerts/garderies/
- Des bourses d'études (voir le Répertoire institutionnel des bourses d'études et le site Internet du Comité de soutien aux parents étudiants)
- Pour la liste complète, il est possible de consulter le site Internet du Comité de soutien aux parents étudiants : https://cspeuqam.com/services/

8.6 COMPÉTENCES

Non applicable



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.